

ARRÊTÉ N° DP 2020-005

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COLLÈGE DES SOCIO PROFESSIONNELS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME DES PYRÉNÉES AUDOISES

Vu les statuts de l'office de tourisme des Pyrénées Audoises.

Vu la délibération DC2020-055 en date du 30 juillet 2020 portant sur la composition du conseil d'administration ;

Monsieur le Président arrête les représentants suivant au collège des socio-professionnels du conseil d'administration de l'office de tourisme :

Titulaires :

Mme Martine BRUCHET, propriétaire d'un hôtel restaurant à Gincla

Mme Isabelle DEVAILLY, responsable de la résidence de tourisme l'Espinet-Vayamundo à Quillan

M Michel CARTIER, propriétaire d'un hôtel à Quillan

Mme Eve THION, propriétaire d'un Gite à Marsa

M Patrick SALERNO, membre de l'association Atout Fruit et de l'association Traverse 119

M Jean LELOEUFF, Directeur du Musée des Dinosaurés

M Jean Luc FERRIE, membre de la Chambre d'Agriculture

M Antoine LACUVE, Membre de la CCI

M Gilbert CAMPANA, Membre de la Chambre des Métiers

Suppléants :

Mme Sandrine LEMAIRE, propriétaire d'un Gite à Comus

M Rodrigue CLIJSEN, Propriétaire d'un hébergement à Camurac

Mme Marie Aude PONS, membre de la Chambre d'Agriculture

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE LIMOUX LE

05 AOUT 2020

Fait à Quillan, le 04 août 2020

